



COMMUNE DE TOURRETTES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX-MILLE-VINGT-DEUX, le CINQ DECEMBRE.

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Le 15 novembre et le 22 novembre 2022 Secrétaire de séance : Sylvie ALLEG

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 20

Nombre de suffrages exprimés : 22 - Votes pour : 22 - Votes contre : 0 - Abstention : 0 - Votes blancs ou nuls : 0

Étaient présents : S. ALLEG – G. BARRA – A. MAGNIN MELOT – R. MARTEL TRIGANCE- B. MONTAGNE **Adjoint**

J.M. BAGNIS - E. BISQUE LAVORGNA – M. BODY – A. CARRU MARTEL – N. DEDULLE LELUIN - J.L. GIRAUD - J. HENSELER - S. LAINE -- C. MENARD - E. MENUT- N. PIGAGLIO - N. PERRICHON - A. RASKIN - J. RAYNAUD - **Conseillers Municipaux**

Absents excusés : J. DUBOIS (pouvoir à C. BOUGE) - M. MARTEAU (pouvoir à S. LAINE)

Absents non excusés : M. RAYNAUD

CONTRAT DE PERFORMANCE ENERGETIQUE – AVENANT n° 3

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'un marché CPE (contrat de performance énergétique) toutes énergies a été signé avec l'entreprise DALKIA concernant les bâtiments communaux et notifié le 04.07.2018 pour une durée de 10 ans.

Le contexte économique et climatique de ces derniers mois laisse peser sur les collectivités territoriales une charge financière supplémentaire et substantielle.

C'est pourquoi, il convient de passer un avenant n°3 ayant pour objet la régulation des températures dans les différents bâtiments communaux visés par le marché, afin de neutraliser au mieux l'incidence financière des hausses de tarifs de l'énergie.

En effet, la hausse imprévue et rapide du coût de l'énergie, fait peser une contrainte financière forte sur les dépenses de fonctionnement de la commune :

Redevance propane : + 70.46 %

Redevance bois : + 57.25 %

Redevance électricité : + 150.00 %

(Estimations réalisées par l'AMO Sage)

Monsieur le Maire propose de modifier les températures comme indiquées dans le tableau ci-dessous :

	Etablissements	T° Actuelles	Propositions
1	Salle des Romarins	21°	19°
2	Ecole Maternelle	22°	20°
3	Ecole primaire	21°	21°
4	Salle Polyvalente	21°	19°
5	Eglise	à la demande	à la demande
6	Mairie	21°	20°
7	CTM	21° bureau	19° bureau
		18 ° atelier	18° atelier
8	Bibliothèque	fermée	fermée
9	Station épuration	sortie du parc	sortie du parc

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré :

DECIDE

- DE SIGNER l'avenant n°3 du contrat de performance énergétique avec l'entreprise DALKIA.
- DE DONNER tout pouvoir à M. le Maire pour mener à bien l'exécution de cette présente délibération

Fait et délibéré à Tourrettes, le jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance

Sylvie ALLEG



Le Maire,

Camille BOUGE

A handwritten signature in black ink, appearing to be "CB", written over the name Camille BOUGE.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr



MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

AVENANT N° 3

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Mairie de Tourrettes
Place de la mairie
83440 Tourrettes

Siret : 21830138000018

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Dalkia SA

Immeuble Space B
Technopole Nice Méridia- CS 11031
11-13 rue des Grenouillères
06206 Nice cedex 3

N° Siret : 465 500 537 00018

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

Contrat de performance énergétique

Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : 22 juin 2018

Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : 120.mois

Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 196 271.19
- Montant HT : 981 355.91
- Montant TTC : **1 177 627.10**

D - Objet de l'avenant.

Modifications introduites par le présent avenant :

Délibération DCM 2022-12-05/011 du 5 décembre 2022

Le contexte économique et climatique de ces derniers mois laisse peser sur les collectivités territoriales une charge financière supplémentaire et substantielle.

Cet avenant a pour objet la régulation des températures sur les différents bâtiments visés par le marché, afin de neutraliser au mieux l'incidence financière des hausses de tarifs de l'énergie.

	Etablissements	T° Actuelles	Propositions
1	salle des Romarins	21°	19°
2	Ecole Maternelle	22°	20°
3	Ecole primaire	21°	21°
4	salle Polyvalente	21°	19°
5	Eglise	à la demande	à la demande
6	Mairie	21°	20°
7	CTM	21° bureau	19° bureau
		18 ° atelier	18° atelier
8	Bibliothèque	fermée	fermée
9	Station épuration	sortie du parc	sortie du parc

Rappel de l'avenant n°1 : Régularisation de la situation financière du marché pour la partie électricité
Reprise des contrats électricité par Dalkia à compter du 01/07/2019

Rappel de l'avenant n°2 : Précisions sur la clause d'intéressement
Paiement d'une part de l'enveloppe P3 (travaux déjà réalisés)
Redéfinition des cibles dans le cadre de la garantie de performance énergétique.

Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :
(Cocher la case correspondante.)

NON

OUI

Montant de l'avenant :

L'incidence financière se calculera en fin de saison de chauffe 2022/2023.

Cette incidence financière aura un impact sur l'intéressement.

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : Tourrettes, le

Signature

Le Maire, Camille BOUGE



G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)